

Affaires de placement

Dépôt¹

| | Valeur du dépôt en CHF (ou contre-valeur en monnaie étrangère) | Commission en % p. a. |
|--|--|-----------------------|
| Commission de base ² | Jusqu'à 5 mio. | 0,35 |
| | Au-dessus de 5 jusqu'à 20 mio. | 0,30 |
| | Au-dessus de 20 mio. | 0,20 |
| Minimum par position/valeur | 5 CHF par mois | |
| Ce tarif est applicable aux titres valeurs ainsi qu'aux métaux précieux et pièces de monnaie en dépôt | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions des banques du Credit Suisse Group ▪ Warrants émis par le Credit Suisse avec pour sous-jacents des actions des banques du Credit Suisse Group ▪ Obligations de caisse des banques du Credit Suisse Group | Tarif de base supprimé, pas de minimum par position | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds Credit Suisse Wealth Management | Réduction de 25% de la commission de base et du supplément pour les valeurs étrangères déposées auprès d'autres établissements | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actifs dans les mandats de gestion de fortune ▪ Fonds de placement du Credit Suisse Group ouverts au public ▪ Fonds de placement Fund Lab | Pas de minimum par position | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Produits de private equity et hedge funds | 0,60% p.a. | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Traded options³ et futures ▪ Droits négociés ▪ Documents p. ex. cédules hypothécaires, testaments, carnets d'épargne, etc. | 5 CHF par mois | |
| Valeurs étrangères déposées auprès d'autres établissements | Supplément de 0,15% p.a. | |

Le Credit Suisse se réserve le droit de facturer en plus au client les frais prélevés par des dépositaires tiers pour des valeurs de dépôt spéciales comme les American Depository Receipts (ADR), les Global Depository Receipts (GDR), les titres exotiques, les valeurs sentimentales, etc.

Pour les dépôts impliquant une charge de travail supplémentaire (p. ex. dépôts d'usufruit, dépôts bloqués, dépôts de cautionnement, etc. ou dépôts requérant un travail de gestion plus important), la banque peut appliquer des frais plus élevés.

Métaux précieux

| | |
|---------------------|--------------|
| Tous les métaux | 0,80% p.a. |
| Commission minimale | 100 CHF p.a. |

Envoi périodique de la correspondance bancaire^{1,4}

| | |
|--|---------------|
| Envoi périodique avec accès RET online | 1500 CHF p.a. |
| Envoi périodique sans accès RET online | 3000 CHF p.a. |

Votre conseiller/conseillère vous renseignera volontiers sur les différentes possibilités d'envoi (d'hebdomadaire à annuel ou automatique).

Compte sous numéro

| | |
|-------|---------------|
| Frais | 1500 CHF p.a. |
|-------|---------------|

¹ Plus taux normal de TVA applicable aux clients domiciliés en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Les droits de garde sont calculés en CHF mensuellement et sont imputés dans la monnaie de référence – en règle générale en fin de trimestre. Un tarif individuel est établi pour les prestations inhabituelles, rares ou nécessitant un traitement particulier.

² La commission de base se calcule d'après un tarif échelonné. Le taux applicable à une composante spécifique de la valeur du dépôt est calculé en fonction de la définition donnée dans ce tarif.

³ Valable pour les positions courtes et longues.

⁴ Les frais sont débités trimestriellement. Les dates d'expédition peuvent être modifiées à tout moment. Les frais correspondants sont adaptés pour le début du mois suivant.

Pour des raisons de lisibilité, seuls les principaux prix sont mentionnés. Tous les tarifs se réfèrent à la date de publication. Ils peuvent être modifiés en tout temps. Votre Relationship Manager vous renseignera volontiers sur les prix actuels ainsi que sur les tarifs et prestations ne figurant pas dans le présent document. Les tarifs présentés intègrent d'ores et déjà les éventuels paiements, commissions (notamment placement et rémunérations), rabais, etc. de tiers, uniques ou récurrents.

Transactions sur titres

Actions, obligations, ETF, fonds et titres similaires – commissions de courtage

| Valeur brute par transaction en 1000 CHF (ou contre-valeur en monnaie étrangère) | Obligations, notes et titres similaires, fonds monétaires et obligataires du Credit Suisse | Actions et ETF négociés en Suisse ¹ , fonds en actions ² du Credit Suisse, fonds monétaires et obligataires d'autres émetteurs | Actions et ETF négociés sur d'autres marchés ³ , fonds en actions ² d'autres émetteurs, produits structurés ⁴ |
|--|--|--|--|
| | en % ⁵ | en % ⁵ | en % ⁵ |
| Jusqu'à 100 | 0,85 | 1,15 | 1,70 |
| Jusqu'à 250 | 0,75 | 1,00 | 1,50 |
| Jusqu'à 500 | 0,50 | 0,85 | 1,25 |
| Jusqu'à 1000 | 0,40 | 0,65 | 1,00 |
| Plus de 1000 | 0,30 | 0,35 | 0,75 |
| Commission minimale ⁶ | 75 CHF | 95 CHF | 135 CHF |

Réduction pour négoce via Credit Suisse Direct⁷: 40 CHF max.

Escompte pour changement de fonds parmi les fonds de gestion de patrimoine du Credit Suisse 50%

Produits structurés et produits dérivés titrisés sur la liste de recommandations du Credit Suisse – Commission de souscription pour les transactions sur le marché primaire

Frais Jusqu'à 2,00%⁸

Allocation/exercice d'options

Exercice de warrants couverts 0,5%; min. 100 CHF, max. 2000 CHF

1 Ainsi que titres similaires (p. ex. certificats Credit Suisse, droits négociés en Suisse, warrants négociés en Suisse).

2 Fonds Portfolio, fonds de matières premières, fonds immobiliers, etc. inclus.

3 Ainsi que titres similaires (p. ex. droits négociés sur d'autres marchés, warrants négociés sur d'autres marchés).

4 Les frais ne s'appliquent qu'aux produits structurés et aux produits dérivés titrisés négociés sur le marché secondaire, produits sur mesure inclus, ainsi que, pour les transactions du marché primaire, qu'aux produits structurés et aux dérivés titrisés ne figurant pas sur la liste de recommandations du Credit Suisse.

5 Les frais, les commissions et les charges supplémentaires seront prélevés séparément.

6 Ventes = maximum 25% de la valeur brute; achat et vente de droits = max. 10% de la valeur brute.

7 Non cumulable avec l'escompte pour changement de fonds.

8 Veuillez consulter les documents de marketing pour de plus amples informations sur le taux effectif ou prendre contact avec votre Relationship Manager. Les conditions s'appliquent également aux produits sur mesure.

Réception et livraison de titres

Réception

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Réception franco de paiement | Gratuit |
| Réception contre paiement | 200 CHF ¹ |
| Dépôt de métaux précieux | Min. 325 CHF ² |

Livraison³

Livraison comptable de titres admis au clearing

| | |
|---|----------------------|
| Transfert vers des banques du Credit Suisse Group et au sein du Credit Suisse | Gratuit |
| Livraison franco de paiement | |
| ▪ Produits de placement alternatifs | 155 CHF |
| ▪ Fonds | 85 CHF |
| ▪ Autres titres | 50 CHF |
| Livraison contre paiement | 200 CHF ¹ |
| Changement de banque dépositaire | 120 CHF |

Livraison physique⁴

| | |
|--|---------------------------|
| Livraison par un tiers (chambre de compensation, dépositaire) | |
| Titre (clearing, AWD), y compris rapatriement | 500 CHF |
| Livraison depuis un – coffre-fort | |
| Titre non admis au clearing (également cédulas hypothécaires et polices d'assurance non nanties) | 250 CHF |
| Titre admis au clearing/dépôt (en cas de conservation au coffre-fort sur demande expresse du client) | 500 CHF |
| Titre du Credit Suisse Group (y compris impression) | 250 CHF ⁵ |
| ▪ Obligations de caisse propres | |
| ▪ Fonds CSAM | |
| Livraison de métaux précieux | Min. 325 CHF ² |
| Autres dépôts (enveloppes) | 50 CHF |
| Polices d'assurance et cédulas hypothécaires nanties | Gratuit |
| Livraison au guichet | |
| Titre, autres dépôts (enveloppes) | 500 CHF |

Restricted Shares (États-Unis et Canada)

| | |
|---|---------|
| Transfert de Restricted Shares avec changement d'ayant droit économique | 500 CHF |
| Suppression de la restriction | 500 CHF |

Transfert d'actions nominatives

| | |
|---|---------|
| Lors de la réception au dépôt | Gratuit |
| Action nominative du Credit Suisse Group et de Neue Aargauer Bank (NAB) | Gratuit |
| Conservation comptable/physique | |
| Avec demande d'inscription unique au registre des actions | 50 CHF |
| Sans demande d'inscription unique au registre des actions | 50 CHF |

1 Sans taxe sur la valeur ajoutée.

2 En fonction du poids et de la quantité.

3 Les frais externes sont en principe inclus dans les prix, à l'exception des taxes et des éventuels frais de transfert sur certains marchés, tels que l'Espagne ou la Grèce. Les frais de livraison sont également dus en cas d'acte d'administration lié.

4 En cas de livraison express, des coûts supplémentaires peuvent être occasionnés (par exemple service de transport par courrier externe).

5 Exception: les fonds avec impression de titres différée pour lesquels le CS est la banque dépositaire et dont la livraison physique est décrite dans le règlement du fonds.



Credit Suisse (Suisse) SA

Case postale 100

CH-8070 Zurich

credit-suisse.com

Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.